# Les prix de l'électricité pour



# Easy pro Fixed 1 an (Région de Bruxelles-Capitale)

Prix juillet 2020 (\*) - TVA exclue

Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Spécifiques de votre Contrat avec Electrabel sa (ci-après "ENGIE")

Les prix qui vous sont facturés sont constitués des 3 parties suivantes: le prix de l'électricité et les coûts d'énergie verte et le cas échéant de cogénération sous le point 1, les Coûts de Réseaux (approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux) détaillés sous le point 2 et enfin les Suppléments (taxes et surcharges) fixés par les pouvoirs publics, détaillés sous le point 3.

#### 1. PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 1 AN

|                                      | 1 AN  |
|--------------------------------------|-------|
| NORMAL                               |       |
| Redevance fixe (€/an)                | 45,03 |
| Prix par kWh (c€/kWh)                | 6,339 |
| BIHORAIRE                            |       |
| Redevance fixe (€/an)                | 45,03 |
| Prix par kWh heures pleines (c€/kWh) | 7,414 |
| Prix par kWh heures creuses (c€/kWh) | 5,120 |
| EXCLUSIF NUIT                        |       |
| Prix par kWh (c€/kWh)                | 5,120 |
| Option "100% vert – 100% belge" (5)  |       |
| Prix par kWh (c€/kWh)                | 0,289 |

#### **COUTS ENERGIE VERTE**

|                         |          | 2020               |
|-------------------------|----------|--------------------|
|                         |          | Région             |
|                         |          | Bruxelles-Capitale |
| Coûts énergie verte (1) | (c€/kWh) | 1,000              |

## 2. COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT (2)

|   | DISTRIBUTION |                                |                                |                  |            | TRANSPORT                    |          |
|---|--------------|--------------------------------|--------------------------------|------------------|------------|------------------------------|----------|
| Gestionnaire du réseau<br>de distribution | Normal       | Bihoraire<br>heures<br>pleines | Bihoraire<br>heures<br>creuses | Exclusif<br>nuit | Terme fixe | Tarif<br>prosommateur<br>(3) |          |
| Région de Bruxelles-Capitale              | (c€/kWh)     | (c€/kWh)                       | (c€/kWh)                       | (c€/kWh)         | (€/an)     | (€/kVA/an)                   | (c€/kWh) |
| SIBELGA                                   | 7,02         | 7,02                           | 5,12                           | 5,12             | 10,23      | -                            | 2,03     |

| Terme de puissance mise à disposition |        |  |
|---------------------------------------|--------|--|
| Région de Bruxelles-Capitale          | (€/an) |  |
| <= 13 kVA                             | 27,02  |  |
| > 13 kVA                              | 54 06  |  |

### 3. SUPPLEMENTS

| 0.701 RPM Bruxell | Gestionnaire du réseau de distribution | Cotisation sur<br>l'énergie | Cotisation<br>fédérale (4) | Redevance<br>raccordement | Total<br>Suppléments |
|-------------------|--|-----------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------|
| 3.17              | Région de Bruxelles-Capitale           | (c€/kWh)                    | (c€/kWh)                   | (c€/kWh)                  | (c€/kWh)             |
| BE 0403.170       | SIBELGA                                | 0,19261                     | 0,31805                    | -                         | 0,51066              |

| }                           |   |  |
|-----------------------------|---|--|
| Electrabel sa - T           | Droit pour le financement Obligations de Servi<br>Montants indexés pour 2020.   | ce Public.   |
| Α̈́                         | Région de Bruxelles-Capitale  | (€/an)   |
| .F_easy_1_Fr_B 23/06/2020 · | <= 1,44 kVA<br>> 1,44 et <= 6 kVA<br>> 6 et <= 9,6 kVA<br>> 9,6 et <= 13 kVA<br>> 13 et <= 18 kVA<br>> 18 et <= 36 kVA<br>> 36 et <= 56 kVA<br>> 56 kVA | 0,00<br>10,08<br>16,20<br>20,28<br>30,36<br>40,44<br>81,00<br>131,64 |







- (\*) Prix valables pour tout contrat conclu entre le 1er juillet 2020 et le 31 juillet 2020 et commençant au plus tard le 31 janvier 2021.
- (1) Ces coûts sont calculés de la manière suivante: Q x Pc pour le coût énergie verte ainsi que le coût cogénération pour la Région Flamande. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du Client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération. Pc correspond au prix par certificat de s'élève (hors TVA) pour l'énergie verte à 71 € en Wallonie, à 100 € à Bruxelles et à 95 € en Flandres. Le prix par certificat de cogénération en Flandres s'élève à 25 €. Les coûts sont adablés en fonction des modifications lécales et ont reoir sécarément sur la facture.
- (2) Les tarifs de réseau de distribution/transport applicables à partir du 23 juin 2020, sont approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux (VREG, CWaPE et BRUGEL).
- (3) Pour la Région Flamande: Le tarif prosommateur s'applique à tous les utilisateurs du réseau qui ont une installation de production d'une puissance maximale de 10 kVA. Il s'agit des utilisateurs du réseau raccordés au réseau basse tension et disposant d'un compteur d'électricité tournant à l'envers. Le tarif prosommateur est porté en compte à partir du 1er juillet 2015 au prorata de l'année civile. Pour de plus amples informations : www.VREG.be. Pour la Région Wallonne, veuillez noter que le tarif prosommateur repris ci-dessus sera applicable à partir de la date fixée par les autorités compétentes. Veuillez consulter pour de plus amples informations: www.cwape.be
- (4) Pas soumis à la TVA.
- (5) Vous avez la possibilité de souscrire à l'option "100% vert 100% belge" qui vous certifie une énergie 100% verte d'origine belge lors de la conclusion de votre contrat. Avec l'option "100% vert 100% belge", ENGIE garantit que l'intégralité de l'électricité prélevée par le Client sera de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables belges conformément à la législation applicable. Ce prix en c€/kWh n'est pas inclus dans le prix de l'énergie.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de Easy pro Fixed 1 an Option "100% vert - 100% belge" : sources d'énergie renouvelables (1).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de Easy pro Fixed 1 an en Région Wallonne en 2019: cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (20,41 %), nucléaire (77,69 %), inconnu (1,90 %).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de Easy pro Fixed 1 an en Région Flamande en 2019: cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (42,24%), nucléaire (57,76%), inconnu (0,00%).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de Easy pro Fixed 1 an en Région de Bruxelles-Capitale en 2019: cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (20,41 %), nucléaire (77,69 %), inconnu (1,90 %).

Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa (ci-après "ENGIE") en Région Wallonne en 2019 : sources d'énergie renouvelables (13,76%), cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (17,60%), nucléaire (66,99%), inconnu (1,64%).
Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa (ci-après "ENGIE") en Région Flamande en 2019 : sources d'énergie renouvelables (18,00 %), cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (34,64 %), nucléaire (47,36 %), inconnu (0,00 %).
Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa (ci-après "ENGIE") en Région de Bruxelles-Capitale en 2019 : sources d'énergie renouvelables (36,89 %), cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (12,88 %), nucléaire (49,03 %), inconnu (1,20 %).

